Séance ordinaire du 21 octobre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21°) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

M. Martin Soucy, maire, absence motivée

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

M. Robin Guy, conseiller du district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

M. Alain Thibault, conseiller du district 5

M. Denis Dubé, conseiller du district 6, absence motivée

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.10.544 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence de monsieur le Maire, Martin Soucy et du conseiller du district 6, monsieur Denis Dubé. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.10.545 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

FINANCES

- 4. Autorisation de dépenses pour la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli.
- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2019-1424 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ et une dépense de 1 000 000 \$ pour la rénovation et mises aux normes de l'Hôtelde-Ville.
- 6. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville lors de la vente pour taxes de certains immeubles.

LOISIRS

- 7. Acceptation de la modification de chantier numéro 13 R 2 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.
- Acceptation de la modification de chantier numéro 15 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.
- 9. Autorisation de la création du comité de suivi municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis.
- 10. Autorisation de création d'une table de travail jeunesse.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

TRAVAUX PUBLICS

- 12. Adjudication d'un contrat pour le service de déneigement et de déglaçage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021
- 13. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour l'hiver 2019-2020.
- 14. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2020.

URBANISME

- 15. Nomination au comité de démolition.
- 16. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage
- 17. Adoption du premier projet de règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
- 18. Affaires nouvelles.
- 19. Période de questions.
- 20. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

19.10.546 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – dossier 02025001.

FINANCES

19.10.547 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE NOËL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël des employés et des élus de la Ville de Mont-Joli aura lieu le 14 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses associées à cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder au comité organisateur de la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli un budget de 3 500 \$. Cette dépense est prévue au budget.

19.10.548

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1424 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 000 000 \$ POUR LA RÉNOVATION ET MISES AUX NORMES DE L'HÔTEL-DE-VILLE

La greffière, Kathleen Bossé, dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt du 8 octobre 2019 concernant la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 000 000 \$ et d'une dépense de 1 000 000 \$.

19.10.549

MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE CERTAINS IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 28 novembre 2019 conformément à l'article 536 de la Loi sur les Cités et Villes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Joël Harrisson, greffier adjoint, son mandataire en vue d'acquérir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tout immeuble qui ne trouvera adjudicataire lors de la vente pour taxes du 28 novembre 2019 et devant se tenir à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli situé au 40, avenue de l'Hôtel de Ville.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

LOISIRS

19.10.550

ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 13 R 2 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 13 R 2 suivante :

Travaux d'excavation pour l'ajout de conduit de PVC pour l'enseigne et l'œuvre d'art; travaux d'installation des conduits en PVC avec corde de tirage seulement et sceller les percements au niveau de la fondation (main-d'œuvre et matériel) pour un montant total de 6 448.07 \$ plus les taxes.

19.10.551

ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 15 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier no 15 suivante :

Nouvelles sorties d'eau pour le nettoyage des douches

2 468.96\$

19.10.552 AUTORISATION DE LA CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi de La Mitis avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu.

POUR CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la création du comité de suivi MADA de La Mitis composé de:

- Catherine Aubut, conseillère au développement de la MRC de La Mitis, représentante de la MRC;
- Lise Deschênes, membre du comité des usagers et représentante de la Table Vieillir en santé de La Mitis
- Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer, représentante du conseil maires de la MRC de La Mitis;
- Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, représentante du milieu;
- Nelson Bussières, organisateur communautaire, CISSS Bas-Saint-Laurent Installation Mitis, représentant des organismes;
- Jacques Vachon, conseiller municipal de Grand-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Yvon Morissette, conseiller municipal de Saint-Octave-de-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Manon Landry, conseillère municipale de La Rédemption et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jean-Rock Michaud, conseiller municipal de Les Hauteurs et personne responsable du dossier « aîné »;
- Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli et personne responsable du dossier « aîné »;
- Clémence Lavoie, conseillère municipale de Padoue et personne responsable du dossier « aîné »;
- André Blouin, conseiller municipal de Saint-Charles-Garnier et personne responsable du dossier « aîné »:
- Étienne Lévesque, conseiller municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jasmin Couturier, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Lepage et personne responsable du dossier « aîné »;
- Dolorès Bélanger, conseillère municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici et personne responsable du dossier « aîné »;
- René Desrosiers, conseiller municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc et personne responsable du dossier « aîné »;
- Gaston Rioux, conseiller municipal de Sainte-Luce et personne responsable du dossier « aîné »;
- 4 sièges disponibles pour les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat, Métis-sur-Mer et Price.

Ce comité aura pour mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et milieu de vie des aînés de La Mitis :

- en veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis et des plans d'action MADA locaux;
- en produisant un bilan annuel;
- en informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.

19.10.553 AUTORISATION DE CRÉATION D'UNE TABLE DE TRAVAIL JEUNESSE

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil des maires d'une stratégie jeunesse en milieu municipal pour le territoire de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les maires des différentes municipalités de La Mitis se sont engagés à poser au moins une action en lien avec la stratégie jeunesse dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'action jeunesse devra être créé et mis en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes sont les experts des actions qui les concernent;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne des jeunes se doit d'être augmentée;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une table de travail jeunesse composée d'au moins 3 jeunes de la communauté permettra d'atteindre les objectifs précédents;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Robin Guy, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de créer une table de travail jeunesse pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre de la stratégie jeunesse.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.10.554 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes :

 IS-A1 positionnement des fenêtres du niveau 2 	0.00 \$
 IS-A2 emplacement de la trappe d'accès à la toiture 	0.00 \$
IS-A3 couleur plinthe PVA	0.00 \$
 IS-A4 composition de parapets 	0.00 \$
IS-A5 moulures en coin à l'intérieur	0.00 \$
IS-A6 renforts sous lettrage extérieur	0.00 \$
DM-A2 contreplaqué plancher 2 ^e étage	1711.72 \$
 DM-A3 composition derrière mur solaire 	6371.48 \$
• DM-A4 modifications en architecture pour évents et drains laveuse	1111.43 \$
DM-A5 cléage	0.00 \$
DM-A6 contrôleurs de débit	165.39 \$
SR-01 Modifications à la structure	213.72\$
SR-02 Changement des étriers HHR6	355.06\$
CI-01 Modification de l'élévation de puisard et regard	0.00\$

TRAVAUX PUBLICS

19.10.555 ADJUDICATION [

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES HIVERS 2019-2020 ET 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres auprès de firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée a déposé une offre de services à savoir :

Excavations Léon Chouinard et fils Itée
 19 775.70 \$

• Entreprises E. Normand Inc. ne soumissionne pas

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu unanimement d'accorder le contrat à la firme Excavations Léon Chouinard et fils Itée pour une somme de 19 775.70 \$ taxes incluses pour le service de déneigement et de déglaçage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021.

19.10.556 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

Sel Windsor: 66 452.66 \$, incluant les taxes
Sel Warwick inc.: 68 157.18 \$, incluant les taxes
Sel Ice Cat: 79 677.68 \$, incluant les taxes
Sable Marco: 86 155.37 \$, incluant les taxes

Cargill ne soumissionne pas
 Compass minerals ne soumissionne pas

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour l'hiver 2019-2020, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 66 452.66 \$, incluant les taxes.

19.10.557 Item retiré

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2020

Item retiré

URBANISME

19.10.558 NOMINATION AU COMITÉ DE DÉMOLITION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la nomination de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et de l'urbanisme à siéger sur le comité de démolition en lieu et place de monsieur Claude Gagnon.

19.10.559 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage.

19.10.560 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1425 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1425 modifiant le règlement de zonage.

19.10.561 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

19.10.562 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande ce qui se passe avec l'Auberge Jacques-Cartier.

Monsieur Harrisson répond qu'il ne reste qu'à passer devant notaire pour finaliser la transaction.

Monsieur Morissette demande si Groupe Bouffard installera les filets.

Monsieur Harrisson mentionne avoir eu une conversation avec le propriétaire et qu'actuellement, l'entreprise connait des pertes financières importantes et qu'ils sont à renégociers les contrats avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia et que ces travaux seront réalisés au printemps.

Monsieur Morissette demande ce que la Ville fera pour l'ancien Pétro Bégin. Monsieur Harrisson mentionne qu'il y a eu une mise à la rue à cette adresse.

Monsieur Gaétan Morissette demande si quelques chose sera fait pour le terrrain dans le parc industriel qui accumule beaucoup de matériel.

Monsieur Alain Thibault répond qu'il s'agit d'un dossier juridique et qu'il ne developpera pas sur les sujet.

Monsieur Gaétan Morissette demande si la Ville corrigera l'erreur sur la dénomination du Major J.-Omer-Lévesque et déplacera la rue dans un endroit plus approprié que le parc industriel afin de rendre un véritable hommage à ce vétéran de l'aviation canadienne.

Monsieur Thibault répond que des vérifications seront faites à ce sujet.

19.10.563 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.